



PREFECTURE DE LA REGION PAYS-DE-LA-LOIRE

Nantes, le 16 juin 2008

LE PREFET

Madame le Directrice,

Afin de mettre en œuvre la décision du Conseil de modernisation du 12 décembre 2007 relative à la création d'un échelon régional unifié du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT), le Premier ministre a précisé dans sa circulaire du 15 mai 2008 les modalités et le calendrier de la mise en place de cet échelon régional de l'administration de l'Etat.

Pour les Pays-de-la-Loire, la création de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) devra être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Le regroupement des actuelles directions régionales DRIRE, DIREN et DRE constitue un des volets essentiels de la réforme de l'Etat issu du processus de révision générale des politiques publiques et s'inscrit pleinement dans la continuité et la volonté de décliner localement les priorités identifiées lors du Grenelle de l'environnement.

Cette réforme a pour ambition de renforcer l'action de l'Etat sur les enjeux majeurs du développement durable en permettant de décliner, en région, les priorités du MEDDAT et celles du ministère du logement et de la ville, notamment en matière de développement de l'offre de logements et de la poursuite de la rénovation urbaine.

En votre qualité de « préfigurateur », dans le respect des directives du Premier ministre, votre mission est de conduire, sous mon autorité, le projet de création de cette nouvelle direction régionale, en refondant les missions, l'organisation et les modes de travail, dans le cadre d'un véritable projet de service.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 15 mai 2008, je vous rappelle que la phase de préfiguration a pour objectifs : de permettre aux agents de s'approprier la réforme ; de bâtir l'organisation-cible, le chemin pour la mettre en place et le programme de travail de la nouvelle direction ; de mettre en cohérence ou d'unifier les référentiels, les procédures et les outils nécessaires au bon fonctionnement de la nouvelle direction.

Afin de mener à bien ces objectifs, je vous invite à être particulièrement attentif sur les éléments suivants :

Secrétariat général pour les affaires régionales – 8 rue Chateaubriand à NANTES  
Adresse postale : 6 quai Ceineray – BP 33515 44035 NANTES Cedex 1  
Téléphone 02 40 08 64 01 – Télécopie 02 40 47 91 02  
M.él : sgar@pays-de-la-loire.pref.gouv.fr

- La mise en place des structures de préfiguration qui doivent garantir la conduite du projet dans les délais imposés tout en permettant une concertation complète et une conception optimale de la DREAL ;
- L'élaboration d'un projet de service, conforme à l'annexe 3 à la circulaire du 15 mai 2008, qui doit intégrer l'ensemble des missions de la nouvelle direction et leurs évolutions, définir ses enjeux en référence avec les documents stratégiques nationaux et régionaux (CPER, PASE, PO,...), décliner la nouvelle organisation, son management ainsi que les modalités de suivi de la mise en œuvre de ce projet de service ;
- Le dialogue social qui sur un projet de cet importance doit être permanent en s'appuyant sur les CTP, en garantissant une large diffusion de l'information, en prenant notamment en compte les attentes des personnels en matière de perspectives de mobilité ou de carrières plus diversifiées ;
- Le recensement des besoins et des compétences qui doit permettre de définir les propositions pour la DREAL en matière de formation et de qualification, de gestion prévisionnel des effectifs, de schéma immobilier et de mutualisations de fonctions supports ou transverses.

Bien évidemment, votre travail devra être conduit en collaboration avec vos collègues directeurs de la DRIRE et de la DRE en étant particulièrement attentif à garantir la concertation et l'information dans chacune de vos démarches. Je vous demande également de me rendre compte très régulièrement de l'avancement du projet en m'indiquant sur la base d'un tableau de bord les principales étapes restant à franchir avant la fin de l'année dans le respect du calendrier en annexe.

Vous serez attentif à tenir étroitement informés de l'avancement de vos travaux Madame et Messieurs les Préfets de département de la région ainsi que le Secrétaire général aux affaires régionales. Les réunions du CAR pourront être également l'occasion de rapporter régulièrement l'avancée de vos travaux. Vous me proposerez les modalités d'une information régulière de l'ensemble des personnes ou acteurs intéressés y compris les élus de la région. Un plan de communication garantira l'atteinte de ces objectifs d'information.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération la meilleure.

Bernard HAGELSTEEN

Madame Françoise NOARS  
Directrice régionale de l'Environnement  
3, rue Menou - BP 61219  
44012 NANTES cedex 1

## LA CREATION DE LA DREAL EN PAYS DE LA LOIRE

### Calendrier prévisionnel

<b>Phase de lancement de la démarche</b>	Comité de pilotage	21 mai
	Séminaire des cadres – 3 CODIR	09 juin
	Comité de pilotage présidé par le préfet	16 juin
	<b>Journée des agents de lancement du projet de création de la DREAL</b>	<b>24 juin</b>
	Réunion informelle des membres des 3 CTP	30 juin
<b>Phase de réflexion par thème</b>	Travaux des groupes thématiques (3 réunions au minimum, selon les objectifs de résultat pré définis)	fin juin- fin août
	Comité de pilotage présidé par le préfet, avec les pilotes des groupes thématiques : point de situation intermédiaire	15 juil
	Comité de pilotage présidé par le préfet, avec les pilotes des groupes thématiques : restitution des travaux des groupes et présentation du projet de macroorganigramme en résultant	15 sept
	<b>Consultation des 3 CTP</b> (orientations stratégiques projet de service + macro-organigramme) fin sept-début octobre	
	<b>Journée des agents pour la restitution des travaux des groupes thématiques, la présentation du macroorganigramme et la poursuite des travaux</b> début oct	
<b>Phase de formalisation du projet de service, élaboration de l'organigramme, et affectation des agents</b>	<b>Consultation des 3 CTP</b> (projet de service+organigramme détaillé) 02 déc	
	Préaffectation des agents, mise en place des plans de formation nécessaires, accompagnement des agents décembre	
	<b>Publication arrêté préfectoral de création de la DREAL</b> 31 déc	
	Publication arrêtés d'affectation des agents ne contestant pas leur pré-positionnement 31 déc	